

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Séguin

<https://www.cadre21.org/membres/f9e9835c21f43de6854ac983>

Date d'obtention : 2023-10-20 17:08:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut prendre au sérieux les dénonciations qu'elles soient de la victime elle-même ou d'un témoin. Il faut toujours prendre le temps de rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime séparément. Nous devons nous servir de la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer les étapes suivantes. Si d'autres jeunes sont impliqués, il faut les rencontrer aussi. (Nous devons aussi remplir une grille pour chaque jeune). Si nous apprenons que des jeunes ont dans leur téléphone de la pornographie juvénile (photo ou vidéo), il est important de saisir l'appareil et de le mettre dans un sac ou un enveloppe scellé. En tout temps, lorsque nous sommes avec la jeune victime, ne jamais lui faire la morale. Plutôt avoir un ton calme et rassurant. Lui rappeler qu'une erreur de parcours peut arriver. S'assurer que la jeune victime est bien entourée et qu'elle recevra les services appropriés au besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut jamais banaliser. Parfois, notre jugement peut nous porter à ne pas prendre au sérieux l'information reçue. Il est essentiel de toujours utiliser la grille d'évaluation de l'incident pour se valider. Je crois personnellement que la grille peut nous aider à prendre des décisions plus éclairées. Par la suite, nous pouvons nous diriger vers le service de police pour la suite du déroulement ou suivre les mesures en place dans l'école face à la situation. (se référer au code de vie).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est de bien cerner s'il s'agit d'un acte impulsif disons qui était volontaire. Dans la situation 1, nous constatons que la jeune fille ne voit pas de problème au début à partager sa photo avec son copain par contre, l'intervenant prend tout de même le temps de bien rencontrer chaque jeune pour s'assurer qu'ils se sentent bien et des conséquences que ce type de partage peut avoir. Une autre étape délicate, est celle où ce sont les parents qui viennent nous voir. Ils seront parfois en colère car ils vont croire que nous voulons banaliser les actes. Il faut leur faire comprendre que ce sont les avec les jeunes que nous traitons le dossier.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

